

Reprise berge en enrochements secs sur le Weidbach à Ingersheim Document d'incidence

1. Objectifs et nature des travaux

Le Weidbach est un affluent de la Fecht qui vient de Niedermorschwihr et traverse le vignoble jusqu'au centre d'Ingersheim. Lors de sa traversée du vignoble, il érode un chemin rural sur quelques dizaines de mètres. Il est prévu de réaliser une protection de berge en enrochements secs sur la longueur érodée dans la partie extérieure de courbe afin de sécuriser le chemin.

2. Incidences

2.1. Incidences du projet sur la ressource en eau pendant et après les travaux :

Pendant et après les travaux, le projet n'entraîne aucune incidence sur la ressource en eau. Le projet n'aura aucune incidence sur les écoulements puisque la section de la rivière restera identique avant et après les travaux.

2.2. Incidences sur la Faune et sur la Flore.

Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de reproduction puisque le Weidbach est un cours d'eau de première catégorie, aussi ils n'auront pas d'impact sur la faune piscicole.

2.3. Incidences du projet au regard des objectifs de conservation de site Natura 2000 :

Voir le « *Formulaire simplifié – Evaluation des incidences Natura 2000* » ci-joint.

2.4. Compatibilité du projet avec le SDAGE, le SAGE et le PGRI:

SDAGE T3 - O4.1 - D2	Les protections de berges en enrochement sont acceptables si elles sont justifiées techniquement (profondeur, absence de recul...)
-------------------------	--

Ici la proximité du chemin, empêche un recul suffisant pour envisager un autre type de protection. Le bassin versant de la Fecht ne possède pas de SAGE.

Le profil en travers existant sera conservé, les travaux ne modifieront pas les écoulements du secteur ; ils sont donc compatibles avec le PGRI (objectif C.3.2)

3. Mesures compensatoires envisagées, si nécessaire :

Le cours d'eau ne sera pas modifié (par rapport à l'état avant érosion).

Cet aménagement n'engendre pas d'incidences négatives sur le cours d'eau, il n'y a donc pas de mesures compensatoires à prévoir.

4. Modalité d'accès et d'isolement du chantier

L'accès au chantier se fera par la rive droite du Weidbach en utilisant le chemin rural. Le stockage des engins sera hors d'eau.

